



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Vous partez en vacances ?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, la police municipale intercommunale du SIVOM de la Communauté du Béthunois surveille votre domicile.

Vous disposez de **deux possibilités** pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit **en vous déplaçant** auprès de la mairie de votre commune
- soit **en vous inscrivant en ligne** via le site **sivom-bethunois.fr**



Service gratuit



Patrouilles régulières



Vous êtes alerté par sms
en temps réel de la
visite de nos agents



Scannez le QR code pour
vous inscrire en ligne



La police municipale intercommunale du SIVOM de la Communauté du Béthunois est joignable par téléphone au 0805 010 221 (numéro vert - appel gratuit).

Pour toute question, vous pouvez également vous rapprocher de la mairie d'une des communes adhérentes à la compétence.

Communes concernées : Auchel, Beuvry, Chocques, Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Gosnay, Labeuvrière, Sailly-Labourse, Vaudricourt, Vendin-lez-Béthune et Verquin.

Tous les champs de ce formulaire de renseignements doivent être obligatoirement remplis.

INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Civilité : ☐ M. ☐ Mme

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Votre commune :

- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--|---|
| ☐ Auchel | ☐ Ecquedecques | ☐ Gosnay | ☐ Vaudricourt |
| ☐ Beuvry | ☐ Essars | ☐ Labeuvrière | ☐ Vendin-lez-Béthune |
| ☐ Chocques | ☐ Fouquereuil | ☐ Sailly-Labourse | ☐ Verquin |

Adresse complète du bien à surveiller :

N°

Rue

Commune

Code postal

Type de logement :

☐ Appartement

☐ Maison

DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?

Une personne de confiance peut être un voisin, un ami ou un membre de la famille en qui vous avez confiance et qui pourra surveiller votre domicile pendant votre absence. Cette personne pourra signaler tout évènement suspect aux autorités compétentes et être le point de contact pour toute urgence ou nécessité liée à votre habitation en votre absence. En désignant une personne de confiance, vous donnez aux forces de l'ordre un point de contact local pour toute intervention nécessaire, ce qui peut contribuer à renforcer la sécurité de votre domicile pendant votre absence.

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Qualité de la personne de confiance :

☐ Famille

☐ Voisin(e)

☐ Proche

DEMANDE DE SURVEILLANCE DU BIEN

Période de surveillance du bien :

du / / au / /

Observations (volets fermés, code d'accès, présence d'animaux domestiques,...)

Présence d'un système d'alarme

☐ Oui

☐ Non

Votre système d'alarme est-il relié à un système de télésurveillance ?

☐ Oui

☐ Non

Demande effectuée le :

/ /

Signature du demandeur :

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES ?

Vous pouvez joindre la Police Municipale Intercommunale du SIVOM de la Communauté du Béthunois par téléphone au numéro ci-dessous :



Appel gratuit

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la police municipale intercommunale du SIVOM de la Communauté du Béthunois pour traitement de votre demande. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées au service de la police municipale intercommunale. Les données sont conservées pendant une durée d'un an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données via l'adresse e-mail suivante : dpo@sivom-bethunois.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.